



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le sixième jour du mois de décembre 2016 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents.

Résolution # 2016-12-222

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 à 20 h.

Résolution # 2016-12-223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2016-12-224

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} novembre et de l'assemblée extraordinaire du 16 novembre 2016 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-12-225 COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 2 novembre 2016 au 6 décembre 2016 dont le montant est de 122 213,94 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 631 302,43 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2016-12-226 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fixe au mardi 10 janvier 2017 à 19 h, dans la salle du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement suivant :

Règlement # 355-2016 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à autoriser de nouvelles marges de recul dans la zone 304.

Résolution # 2016-12-227 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX- NOIX

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmet cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

AVIS DE MOTION

La conseillère, madame Carol Rivard, donne avis de motion, avec dispense de lecture, à la directrice générale lors de l'adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il y sera proposé par elle ou un autre membre du conseil, un projet de règlement numéro 358-2016 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à :

- 1) Modifier la marge de recul avant minimale de 10 mètres à six (6) mètres dans la zone 109.2;
- 2) Permettre un projet intégré de condos dans la zone 209.1;
- 3) Permettre un deuxième garage en zone résidentielle à certaines conditions.

Résolution # 2016-12-228

DEMANDE DE REPORT DE CONGÉS PAYÉS NON PRIS

CONSIDÉRANT QUE certains employés ont une balance de congés payés non pris en date d'aujourd'hui;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les reports de congés payés non pris de 2016 jusqu'au 30 avril 2017.

Résolution # 2016-12-229

JOURNÉES DE FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la mairie (administration) pour la période des fêtes du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement. Trois journées seront payées à Noël et trois autres journées le seront pour le Nouvel An. Les 28 et 29 décembre seront compensés par des journées de vacances.

Résolution # 2016-12-230

VERSEMENT AU FONDS AFFECTÉ POUR LA VIDANGE DES BOUES

CONSIDÉRANT QU'un surplus de 22 386 \$ a été trop perçu lors des facturations annuelles des frais d'entretien du réseau d'égout des années antérieures;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une appropriation du surplus libre de 22 386 \$ constaté au 31 décembre 2016 soit versée au fonds affecté pour la vidange des boues de 3 000 \$ totalisant un montant de 25 386 \$ pour l'année 2016.

Résolution # 2016-12-231

ASSURANCE COLLECTIVE – NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspond à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier ou de Desjardins Sécurité Financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux.

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre.

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Résolution # 2016-12-232

CALENDRIER – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'obligation, d'ici le 31 décembre 2016, d'établir le calendrier des séances régulières pour l'année civile 2017 en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (art. 148 *C.M.* et 319 *L.C.V.*);

CONSIDÉRANT l'obligation de faire un avis public de ce calendrier, conformément à la loi qui régit la municipalité (art. 148.0.1 *C.M.* et 320 *L.C.V.*);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le calendrier suivant et d'en faire un avis public selon lequel les séances régulières se tiendront chaque **premier mardi du mois à 20 h**, à la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'exception des mois de janvier et d'août :

DATE	RÉGULIÈRE
10 janvier (2 ^e mardi) Exception – retour des Fêtes	Régulière
7 février	Régulière
7 mars	Régulière
4 avril	Régulière
2 mai	Régulière
6 juin	Régulière
4 juillet	Régulière
22 août (4 ^e mardi) Exception	Régulière
5 septembre	Régulière
3 octobre	Régulière
7 novembre	Régulière
5 décembre	Régulière

Résolution # 2016-12-233

PROGRAMMATION DE TRAVAUX - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

CONSIDÉRANT la dispense de plan d'intervention pour le renouvellement des conduites obtenue le 29 août 2016, référence 1056035;

CONSIDÉRANT la programmation présentée par la directrice générale sur le formulaire en ligne et daté du 23 novembre 2016;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les travaux de priorité 4 – Voirie locale et les 3 projets :

1. Pavage des accotements de la Route 223 : de la 55^e Avenue à la limite de la municipalité.
2. Reconstruction complète de la 67^e Avenue : entre le pont et l'intersection de la 1^{re} Rue.
3. Pulvérisation et pavage de la 74^e Avenue.

Ces travaux totaliseraient environ 833 058 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-12-234

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE tous les efforts déployés afin de récupérer ces comptes se sont révélés vains;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix radie de ses livres les comptes suivants :

NOM	MATRICULE	MONTANT
Pascal Marjeau	2399-46-6927.11-0012	282,22 \$
Jacques Pommerleau	2399-46-6927.00.0117	423,10 \$
Diane Monique Vaillancourt	2399-46-6927.00.0116	415,72 \$
Simone Maltais	2399-46-6927.52-0000	89,95 \$
Steve Charbonneau	2399-46-6927.50-0000	2 005,36 \$
Youness Sawab	2399-46-6927.51-0000	949,73 \$
Nathalie Rondeau	2399-46-6927.39-0000	(16,44) \$
Yan Prévost	2000-56-0000.00-0000	198,02 \$
Carole Bélisle	2000-75-0000.00-0000	289,37 \$
Total		4 637,03 \$

Résolution # 2016-12-235

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit, le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 23 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 8 654 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 8 654 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et d'en autoriser le paiement.

Résolution # 2016-12-236

TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 74^e Avenue pour un montant subventionné de 14 258 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 74^e Avenue dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution # 2016-12-237

FÉLICITATIONS À GUY DEMERS – PRIX PORTEUR DE FLAMBEAU

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Guy Demers pour le prix *Porteur de flambeau* à l'occasion du 27^e Gala d'Excellence de l'Association des camps du Québec;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de cette nomination au 27^e Gala d'Excellence des camps du Québec à monsieur Guy Demers.

Résolution # 2016-12-238

CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une augmentation du salaire des employés municipaux soit accordée pour l'année 2017 portant la masse salariale annuelle à 400 384 \$.

QUE les taux horaires des interventions et des premiers répondants soient majorés de 2 % pour atteindre 21 \$, ceux des officiers à 23,17 \$ et 29 \$ pour le directeur.

QUE le salaire du responsable de la bibliothèque soit augmenté à 20 \$ l'heure.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2016-12-239

MANDAT À MADAME LUCIE HÉBERT – DOCUMENT PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de la famille et des aînés*;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Lucie Hébert, consultante, en date du 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée à la municipalité pour l'élaboration de la *Politique de la famille et des aînés* indique un solde suffisant pour la réalisation de ce mandat;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Lucie Hébert, consultante, afin de réaliser un document promotionnel de la *Politique de la famille et des aînés* tel que proposé dans l'offre de service datée du 7 novembre 2016.

QUE le coût du mandat est de 1 450 \$ avant taxes, incluant les honoraires professionnels de la consultante ainsi que ceux de la graphiste.

Résolution # 2016-12-240

SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la présentation de monsieur Jean-Sébastien Forest, conseiller en sécurité civile au ministère de la Sécurité publique concernant la démarche entourant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT QUE le SUMI vise les interventions de sauvetage où la localisation de la victime à évacuer en milieu éloigné est connue et où l'intervention vise à se rendre à l'individu pour procéder à son évacuation vers un transport ambulancier de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reconduit une entente avec la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. afin d'assurer la protection des plaisanciers tout au long de la saison estivale sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE consciente des dangers que représente la pratique d'activités sportives sur la rivière en saison hivernale, le conseil municipal a mis à niveau l'équipement et la formation des pompiers pour le sauvetage sur glace;

CONSIDÉRANT QUE de par sa configuration géographique la municipalité n'a ni montagne ni forêt dense;

CONSIDÉRANT QUE des clubs de quads et de motoneiges reconnus circulent dans des sentiers entretenus par leur organisme ;

CONSIDÉRANT QU'advenant une situation urgente de détresse, le service de sécurité incendie aurait recours à l'équipement spécialisé du service de sécurité incendie de la municipalité de Lacolle, notre voisine;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal considère que les pompiers et premiers répondants sont adéquatement formés pour assurer la sécurité des citoyens;

QUE dans les cas où des VTT et des motoneiges soient dans des situations de sauvetage d'urgence, qu'il incombe à leur regroupement ou fédération d'assurer la sécurité des utilisateurs sur les sentiers en s'équipant de véhicules spécialisés et que les frais inhérents au sauvetage soient chargés selon le critère utilisateur-payeur.

Résolution # 2016-12-241

APPUI À LA PÉTITION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CANAL SITUÉ ENTRE LES AVENUES 59 ET 60

CONSIDÉRANT la pétition de monsieur Léo Quenneville, initiateur et citoyen de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, concernant une demande de travaux d'entretien du canal situé entre la 59^e Avenue et la 60^e Avenue, qui a été signée par 68 propriétaires et/ou résidents concernés par le problème;

CONSIDÉRANT QUE l'état du canal, entre ces deux avenues, continue de se dégrader dû à l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances actuelles, il n'est plus possible de naviguer sur plus de 500 mètres linéaires de la partie amont du canal;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la pétition relative à la demande de travaux d'entretien du canal situé entre la 59^e Avenue et la 60^e Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de novembre.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de novembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2016-12-225, 2016-12-230, 2016-12-235, 2016-12-236, 2016-12-238, 2016-12-239.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**



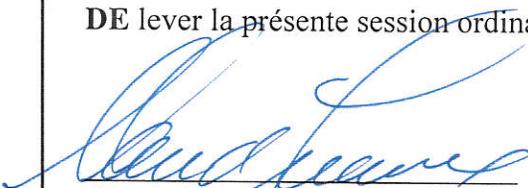
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2016-12-242
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

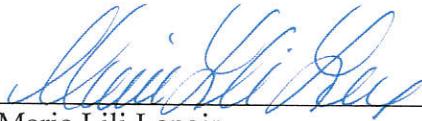
Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 15.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-et-unième jour du mois de décembre 2016 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du règlement # 357-2016 adoptant les prévisions budgétaires 2017 et les taux de taxes.

**Résolution # 2016-12-243
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19 h.

Résolution # 2016-12-244

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2016 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET LES TAUX DE TAXES

ATTENDU la publication du discours du maire sur la situation financière de la municipalité dans le journal municipal Le Paulinoix, le tout conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' les prévisions budgétaires 2017 tel que présentées et d'adopter le règlement # 357-2016 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale de 0,55 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe pour la protection policière de 0,0780 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe entretien et de financement du réseau d'égout (15 % à l'ensemble de la population) de 0,0233 \$ du 100 \$ d'évaluation, ces taxes seront imposées sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.

QUE la taxe pour le financement et l'entretien du réseau pour les résidences desservies (85 % au secteur) soit imposée à un taux suffisant en fonction du nombre de mètres linéaires tel que décrit au règlement # 237-2006.

QUE la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères soit de 187,32 \$ l'unité, c'est-à-dire, pour chaque numéro d'immeuble ou logement inscrit au rôle d'évaluation.

QUE les taxes pour la fourniture et l'entretien des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées des réseaux de la municipalité de Lacolle soient imposées à un taux suffisant aux contribuables bénéficiant des services.

QUE le taux d'intérêt chargé sur les arrérages soit de 5 % annuellement.

QUE le nombre de versements selon lequel le contribuable a le droit de payer ses taxes foncières, soit de quatre (4), établis selon les règles de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale,:

- Les dates d'échéances seront : 10 mars, 10 mai, 10 juillet et 11 septembre 2017.

QUE le défaut pour le contribuable d'effectuer un versement à la date d'échéance ne lui fait pas perdre le bénéfice d'acquitter ses taxes par plusieurs versements. Cependant, le versement qui n'a pas été acquitté devient quant à lui exigible par la municipalité. Le versement échu portera intérêt au taux de 5 % annuellement, et ce, au jour où le montant devient exigible.

QUE des frais d'administration de 10 \$ seront facturés à chaque avis de paiement en retard.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**


Claude Leroux
Maire

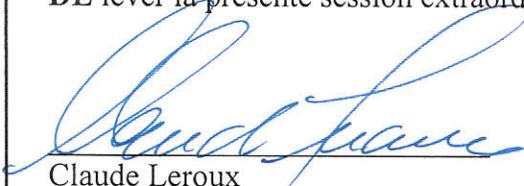

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

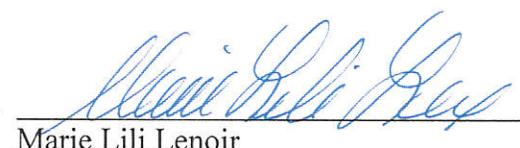
**Résolution # 2016-12-245
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 30.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-et-unième jour du mois de décembre 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

**Résolution # 2016-12-246
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

en plus d'un garage attenant pour les habitations unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales et trifamiliales.

Résolution # 2016-12-248

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fixe au mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement suivant :

Règlement # 359-2016 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à permettre un garage privé isolé en plus d'un garage attenant pour les habitations unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales et trifamiliales.

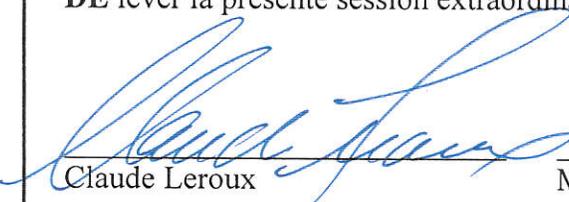
Résolution # 2016-12-249

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 50.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière